

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEDAA
2 décembre 2017, 14h
Bibliothèque universitaire de St-Serge - Université d'Angers

PRÉSENTS

Bureau : Tomy Lemoine, Gwendoline Guihard, Valentin Gaudemard, Stéphane Le Maguer, Julie Kergueris, Émilie Papaix

Conseil d'administration : Benjamin Rullier, Maxime Samanos

ABSENTS EXCUSÉS

Conseil d'administration : Romain Simonneau, Lucy Halliday, Hélène Rebours

ORDRE DU JOUR

- 1. FONCTIONNEMENT DE L'AEDAA**
 1. Vote du compte rendu de l'Assemblée générale
 2. Mise en ordre des commissions
 3. Vote des délibérations et invités du Conseil d'administration
 4. Objectifs et rôle de l'association
- 2. PROJETS MAJEURS**
 1. Revue annuelle de l'association
 2. Annuaire
 3. Forum
- 3. COMITÉ DES FÊTES**
 1. Bilan du premier semestre
 2. Organisation du second semestre
- 4. SERVICES EN LIGNE**
 1. Site internet
 2. Réseaux sociaux
- 5. QUESTIONS DIVERSES**

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

La séance débute à 14h45.

1. FONCTIONNEMENT DE L'AEDAA

Rapporteur : Gwendoline Guihard

1. Vote du compte rendu de l'assemblée générale

Le compte rendu de l'assemblée générale est voté à l'unanimité.

2. Mise en ordre des commissions

Les têtes de commissions doivent être désignées au sein des trois commissions. Il est d'avis que chaque commission choisisse ses représentants. Ceux-ci seront présents lors des conseils d'administration. Le bureau se demande si, du fait de la taille variable des différentes commissions, la représentation au sein de celles-ci doit être la même. Benjamin Rullier et Gwendoline Guihard s'interrogent sur la pertinence de créer une commission spécifique en charge de la réalisation de l'annuaire. La création d'une nouvelle commission devant figurer dans les statuts, il n'est pas possible de mettre en place celle-ci avant la prochaine assemblée générale. De plus, ce projet étant ponctuel, cette solution n'est pas jugée pertinente par l'ensemble du CA.

Un point particulier des statuts est évoqué concernant les représentants des diplômés. Si l'on suit les statuts, ils ne font pas partis du Conseil d'administration.

Benjamin Rullier souligne que depuis l'adoption des nouveaux statuts, le fonctionnement de l'association est toujours assez similaire à l'ancien fonctionnement.

Une interrogation autour de la conservation des trois commissions actuelles est également formulée. Stéphane Le Maguer se demande si le recrutement massif au sein du bureau emploi est utile. Gwendoline Guihard trouverait pertinent de connaître l'impact des annonces sur les stages effectués par les étudiants et dans l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Malgré tout, ils soulignent le fait que c'est un des arguments de recrutement de nouveaux membres au sein de l'association notamment auprès des Master 1 et des Licence professionnelle. Dans un même temps, le site « Profession archiviste » est un nouvel outil qui, depuis quelques années, publie des offres quotidiennement. Benjamin Rullier et Julie Kergueris soulignent la réorganisation du modèle de publication des offres d'emplois avec des ajouts quotidiens qui permet une utilisation plus efficace. L'idée d'une indexation des annonces est également suggérée. Cela permettrait une recherche plus efficace et pourrait être lié au nouveau forum – notamment concernant les témoignages des diplômés. De plus, le réseau LinkedIn de l'AEDAA est méconnu. Il serait nécessaire de le relancer.

La démission de Sarah Olivès de la direction du site web est annoncée par Tomy Lemoine.

Il est choisi de diviser la commission services en ligne en deux parties : la communication interne (forum et site web) et externe (Facebook, Twitter). L'annuaire pourrait faire partie de la commission services en ligne, puisqu'il s'agit de communication interne. Tomy Lemoine va se charger de la gestion du site avec Lucy Halliday en attendant de

recruter de nouvelles personnes. Il propose de faire des statistiques avec les cartes des adhérents pour alimenter le site web.

3. Vote des délibérations et invités du Conseil d'administration

Un rappel des statuts est effectué afin de déterminer les membres du Conseil d'administration. Ces derniers se verront rembourser leurs frais de déplacement pour se rendre au CA. Il s'agit des membres du bureau, des responsables des commissions - qui restent à désigner - ainsi que des représentants de la Licence professionnelle, les Master 1 et 2. Pour pouvoir voter, il y a obligation de présence physique.

Tomy Lemoine propose de débattre autour du droit de vote : doit-il être élargi à d'autres membres que ceux définis dans les statuts ou strictement limité aux membres définis par les statuts ? Tomy Lemoine suggère d'élargir le droit de vote aux membres de l'association qui s'impliquent dans le fonctionnement de l'association et qui souhaitent se rendre au conseil d'administration. Il pense, par exemple, aux membres porteurs de projets demandant un grand investissement, comme l'élaboration de l'annuaire ou de la revue. Stéphane Le Maguer souligne le fait que le nombre de membres ayant le droit de vote est déjà élevé. De plus, il s'interroge sur la difficulté à juger l'investissement de chacun, il faudrait choisir des critères. Selon les statuts, toute personne pouvant voter doit être validée par le Conseil d'administration. La mise en place d'un sondage via Doodle est décidée : si un membre extérieur veut participer à un conseil d'administration et qu'il est jugé apte par un des membres du bureau il devra être accepté à l'unanimité des membres du conseil d'administration restreint (membres du bureau, trois représentants de commission, représentants de promotion).

Benjamin Rullier souligne le fait qu'il faut formaliser les élections des représentants de promotion en demandant à Mme Grailles une liste précise des étudiants élus.

La mise en place d'un règlement intérieur du fonctionnement du CA à mettre en ligne pourrait être un moyen de clarifier les rôles de chacun, notamment vis-à-vis des adhérents.

4. Objectifs et rôle de l'association

Une revendication des M1, formulée lors de l'Assemblée générale, est rappelée : deux étudiantes de master 1 souhaitent que l'association intervienne auprès des responsables de formation afin de connaître leurs critères de sélection pour l'entrée en master. Il semble difficile d'intervenir à ce sujet, l'association n'ayant pas vocation à prendre une position syndicaliste. De plus, une telle intervention pourrait entraîner une détérioration des relations entre l'association et les directeurs de formation.

Tomy Lemoine évoque la mise en place du Prix Valérie Poinssotte du meilleur mémoire par l'association ASGRALMA. Cette remise de prix aura lieu lors de la journée d'étude des M2. Deux candidats ont été présélectionnés, il s'agit d'Alexandre Brignon et de Tomy Lemoine.

2. PROJETS MAJEURS

Rapporteurs : Tomy Lemoine, Émilie Papaix, Benjamin Rullier

1. Revue annuelle de l'association

Tomy Lemoine fait part de l'avancement du projet de revue. Celui-ci est piloté par Adrien Guinebault. La revue portera le nom de l'ancienne publication de l'AEDAA : *Archivore*. La contribution des membres de l'association a été demandée sur le chat Framateam. Des étudiants de master 2 ont déjà répondu à cet appel. Il s'agit maintenant d'attendre le retour des M1, en janvier, afin d'étoffer les différentes rubriques. Le numéro de cette année comprendrait des témoignages étudiants sur leur parcours antérieur, sur leur ressenti sur la formation et ainsi que sur leurs expériences de stages.

Un billet sur l'historique de l'ancienne revue sera rédigé par Camille Fraysse. Benjamin Rullier rappelle qu'il pourra lui fournir les anciens numéros. De plus, une possibilité est donnée aux intervenants de la journée d'étude de publier le contenu de leur intervention au sein de la revue. Sur la couverture figurera une photographie des rayonnages des archives municipales de Cholet avec un commentaire, Adrien s'étant assuré de la légalité d'utilisation de cette image. Benjamin Rullier trouverait pertinent que Mme Grailles ou M. Marcilloux rédige un article présentant la nouvelle maquette de la formation.

La date de publication de la revue est fixée à fin mars. Elle pourra cependant évoluer en fonction du temps nécessaire à la réunion des actes de la journée d'étude (si des intervenants souhaitent publier dans la revue). La revue comporterait environ dix pages rédigées par les membres de l'association. La longueur de la revue varierait en fonction de la quantité d'articles résultant de la journée d'étude.

De plus, Tomy Lemoine informe d'une sollicitation de la part de la direction des associations de l'Université. Il a été convié à la présentation du projet Thélème dirigé par Didier Boisson. Ce projet a pour but d'aider les lycéens à choisir leur orientation. L'AEDAA pourrait, dans ce cadre, présenter la formation en s'appuyant sur la revue.

Émilie Papaix rappelle que des retours d'expériences sont également prévus sur le forum. Il ne s'agit pas d'empiéter sur le rôle du forum, les articles de la revue étant plus personnels et moins formalisés que le dialogue qui pourra s'instaurer sur la plateforme. La revue pourrait permettre de lancer le débat et inviter les adhérents à dialoguer via le forum, les dates de lancement de la revue et du forum étant proches.

2. Forum

Émilie Papaix reprend le descriptif et l'échéancier du projet de forum, envoyé préalablement par mail. Il est mené par Émilie Papaix et Stéphane Le Maguer qui seraient également modérateurs de ce dernier – le soutien de Tomy Lemoine pourra aussi être apporté. À noter qu'il est à distinguer du forum déjà créé via Framateam. Ce nouveau forum permettra un dialogue entre tous les membres de l'association et de développer l'entraide et le dialogue entre les étudiants et les diplômés sur divers sujets : examens, stage, recherche d'emplois, etc. Les statuts des utilisateurs et leur rôle au sein de l'association seront précisés.

La plateforme utilisée est forumactif.com. Celle-ci est *responsive*.

Des remarques sont formulées : l'ajout d'une rubrique « Mode d'emploi » qui comprendrait la charte et les règles du forum ainsi que l'intégration des annales de la formation. Émilie Papaix précise que des fiches types seront rédigées afin de guider les membres dans le partage de leurs expériences.

Une partie « accompagnement » concernant les stages est aussi proposée. Un lien entre les publications du site (annales par exemple) et le forum sera effectué.

3. Annuaire

Benjamin fait part des nouvelles actions menées autour de la réalisation de l'annuaire. Le

projet est conduit par H  l  ne Rebours via le forum du Framateam ; O  cane Valencia, Romain Simonneau, Sibylle Gardelle et Benjamin Rullier y prennent   galement part. Ce qui a   t   le plus difficile pour H  l  ne Rebours a   t   de r  cup  rer la version la plus    jour de l'annuaire. Olivier Gillis la lui a finalement communiqu   mais ne se souvenait plus o   il s'  tait arr  t  . H  l  ne Rebours a donc repris les informations et mis    jour les champs du document.

La question des coordonn  es    faire figurer a   galement pos   quelques difficult  s : notamment autour de la communication d'informations personnelles. Il s'agit maintenant de v  rifier toutes les informations et de savoir si l'on fait figurer les promotions les plus r  centes puisque les jeunes diplôm  s sont souvent en CDD et les informations de l'annuaire se r  v  leraient rapidement erron  es.

La finalisation du projet est pr  vue aux alentours de f  vrier. Les travaux autour de l'annuaire sont r  alis  s    partir d'un document du drive. Un outil de g  olocalisation (Umap) sera utilis   dans la version finale de l'annuaire. A chaque modification du fichier du Drive, un message est post   sur le forum pour une meilleure organisation du travail.

Benjamin Rullier sugg  re de cr  er un lien entre l'annuaire et la page LinkedIn de l'AEDAA.

L'utilisation de Trello pour des projets en interne en petits groupes est envisag  e par Tomy Lemoine. De plus, il sugg  re que l'AEDAA puisse soumettre une liste de livres que la BU pourrait acqu  rir. Des suggestions pourraient   tre formul  es    ce sujet dans une rubrique consacr  e du forum.

Suite    une rencontre avec Fr  d  ric Hersant, archiviste de l'universit   d'Angers, aucun document d'archives n'a   t   vers   ces derni  res ann  es. La r  alisation d'un versement   lectronique a   t     voqu  e. Cela semble cependant peu r  alisable dans les prochains mois.

3. COMIT   DES F  TES

Rapporteurs : Benjamin Rullier, Maxime Samanos, Tomy Lemoine

1. Bilan du premier semestre

L'organisation du Caf  -archives du 16 novembre 2017 sur la th  matique des archives dans les   uvres de fiction est un succ  s. Un quinzaine de personnes y ont particip   : pour la plupart des   tudiants    l'exception de Sibylle Gardelle et l'intervenant Romain Simonneau, et un autre archiviste.

2. Organisation du second semestre

Benjamin Rullier nous informe que nous n'avons pas de retour d'action organis  e par le collectif A8. L'AEDAA a particip      une r  union de la COFEM (Commission Formation, Emploi et m  tiers), en r  pondant    un questionnaire. Il a   t   question des pr  requis des stagiaires.

Tomy   voque la r  alisation de goodies notamment de pulls et mugs en collaboration avec les M1. Un des objectifs serait de les avoir pour la journ  e d'  tude et potentiellement d'en vendre    cette occasion. Benjamin note qu'il faudrait avoir l'accord de Mme Grailles et M. Marcilloux.

L'organisation de nouveaux Caf  s-archives est   voqu  e. Benjamin Rullier a pens      plusieurs th  matiques.

Un Café-archives sur les mémoires de recherche est envisagé en janvier après les examens (deuxième quinzaine du mois). Chaque type de mémoire sera présenté (Lpro, M1, M2). Un étudiant de M2 pourra être amené à contribuer pour présenter le mémoire de recherche de M1 et des diplômés évoqueront les autres types de mémoire.

Un deuxième Café-archives portant sur la thématique des archives essentielles est à l'étude pour la mi-février. Au vu du sujet, une association avec le BDE Histoire pourrait être judicieuse. De plus, les responsables de formation pourraient intervenir. Tomy Lemoine est chargé de leur faire part de cette idée. Ce type de manifestation s'adresserait à un public plus large. Benjamin Rullier s'interroge sur la pertinence de communiquer sur la tenue de cet événement à d'autres associations sur le modèle de ce que fait l'association de l'école des Chartes (envoi de mailing systématique).

Un dernier Café-archives pourrait être organisé avant les soutenances autour de cette thématique. Il serait un moyen d'entretenir la relation entre les masters et les diplômés.

L'AEDAA pourrait également participer à la présentation de la formation et de l'association lors des portes ouvertes de l'Université au printemps.

La question d'une participation financière de la part des adhérents lors des Cafés-Archives est discutée. Dans le cas où l'on ferait venir des intervenants, une contribution de cinq euros par personne est envisagée en sachant qu'une boisson serait alors offerte. Gwendoline Guihard et Benjamin Rullier décident de l'élaboration d'une grille tarifaire en fonction des frais de déplacement des intervenants.

L'objectif pour ce semestre est également d'amener les jeunes diplômés à participer d'avantage à la vie de l'association notamment via le forum.

La soirée de départ des M2 reste à organiser. Maxime Samanos est chargé de cette mission.

4. SERVICES EN LIGNE

Rapporteur : Tomy Lemoine

1. Site internet

Suite à la démission de Sarah Olivès, Tomy Lemoine et Lucy Halliday vont se charger de la gestion provisoire du site. Une M1, Audrey Lestage va peut être aussi aider. Océane Valencia va élaborer un guide d'aide à la prise en main du site. Des nouvelles ressources vont être mises en ligne. De plus, la question du renouvellement de l'hébergement du site est soulevée par Émilie Papaix, un mail de relance ayant été reçu. Tomy Lemoine, Lucy Halliday et Valentin Gaudemard vont s'en charger.

1. Réseaux sociaux

Lucy Halliday s'en occupe : pas de souci de ce côté là.

5. QUESTIONS DIVERSES

Tomy Lemoine fait part d'une demande formulée par Sybille Gardelle, ancienne trésorière, de transférer de l'argent des livrets vers le compte courant pour rembourser les frais de déplacements. Cette mesure est votée à l'unanimité.

Stéphane Le Maguer résume les grandes décisions prises et les fait confirmer par un vote – celui-ci n’ayant pas eu lieu au fur et à mesure. Il est donc convenu par le conseil d’administration de voter les mesures suivantes :

- Concernant le droit de vote : seuls les membres du conseil d’administration (définis par les statuts) possèdent *de facto* ce droit. Cependant, d’autres membres peuvent avoir le droit de vote : pour cela ils doivent avoir été approuvés par l’ensemble des membres du conseil d’administration.
- La division entre la communication interne et externe de la commission service en ligne est votée à l’unanimité.
- Pour des raisons pratiques, les votes pourront avoir lieu par voie électronique (sondage Doodle).
- En cas de présence de plusieurs membres d’une même commission, un seul vote est admis.

La date du prochain Conseil d’administration est fixée au samedi 3 mars à Paris (avec possibilité de modification).

Benjamin Rullier évoque la question des critères de diffusion des offres d’emplois, certaines offres circulant via le forum de l’AAF n’étant pas des offres de postes d’archivistes ou sous-valorisées. Il propose d’en discuter via le forum et au sein du bureau emploi.

FIN DE LA SÉANCE À 18H